

Thomas Boulanger

Metternich et le Congrès de Vienne

Le Congrès de Vienne est le point d'ancrage d'une nouvelle idée d'Europe. Le chef d'orchestre du Congrès, l'autrichien Metternich, et l'ensemble des représentants (pays vainqueurs de Napoléon), redessinent la carte de l'Europe et bouleversent les représentations culturelles et symboliques. Si la féodalité « se dissout » au profit d'une réaffirmation de la nation, les États-nations tracent leurs frontières derrière lesquelles l'idée d'une paix durable est communément partagée par un « Concert européen », (ou du moins par ceux qui l'ont voulu¹)... Une nouvelle Europe se construit par un même groupe social constitué d'aristocrates qui partagent une culture commune. Depuis l'acte final du 9 juin 1815 constitué de 121 articles rédigés en français, les gouvernements déposent les armes au profit de la diplomatie, afin de garantir une paix durable par un retour à un ordre ancien, sans faire fi des idées révolutionnaires – et donc des Lumières – encore très présentes dans les esprits. Les soubresauts de la Révolution, dont les idées ont été diffusées avant et après l'Empire, ont façonné un nouveau modèle de souveraineté du peuple en Europe contre lequel Napoléon a fait face. L'atmosphère francophobe explique donc la ligue de la « Sainte Alliance » et le pilotage du Congrès de Vienne par les pays vainqueurs. Malgré des prédispositions peu confortables, le concours de Talleyrand à la table des négociations, encourageant la restauration des Bourbons, permet de repositionner la France au premier rang des attentions.

Au sortir des guerres européennes menées contre Napoléon, le Congrès de Vienne est une réponse à cette instabilité, concrétisée par la restauration d'un ordre monarchique. L'ensemble des nations représentées (216 États / représentations, 2 empereurs, 5 rois, 209 principautés, 500 diplomates et autres accompagnateurs), les études réalisées par les commissions, et les festivités témoignent de l'ampleur des enjeux. Des acteurs se rencontrent, soucieux de construire un projet collectif tout en défendant des intérêts nationaux. À la suite des trois mois de guerres éprouvants qui s'achèvent à Paris le 30 mars 1814, Napoléon abdique et le premier Traité de Paris est signé le 30 mai. Louis XVIII scelle les frontières de la France à celles de 1792. Le tsar Alexandre Ier occupe Paris et fait preuve de magnanimité pour démystifier l'image de barbare que les français lui ont attribué. S'en suivent les neuf mois de tractations entre septembre 1814 et juin 1815, où la France est d'abord exclue des négociations d'après Michel Kerautret². Elle

¹ Christian GRATALOUP, *Atlas historique mondial*, Paris, Les Arènes, L'Histoire, 2019, p. 420-421.

² M Kerautret, « Réflexions sur l'historiographie française du Congrès de Vienne », *Napoleonica. La Revue*, n°22, « Spécial 1814, année charnière », septembre 2015. Disponible sur Cairn.

est ponctuée de festivités³ et de phases de travaux exercées par des commissions. Elles se chargent de régler les questions territoriales (tracer les frontières) et les questions thématiques (régler la libre circulation des fleuves comme biens communs, ou bien la condamnation de la traite des noirs⁴). Alors que les commissions statistiques se chargent de comptabiliser les populations pour les territorialiser, la commission de rédaction se charge des textes. Metternich est soucieux de garantir des nouveaux principes diplomatiques⁵ et juridiques par une paix à long terme sur le continent contre les prétentions de la France. Il doit composer avec plusieurs acteurs qui donnent le ton. Ils sont appelés « La Commission des Quatre » :

- Les prussiens, soutenus par les russes, remettent leurs intérêts entre les compétences du prince von Hardenberg et du baron von Humboldt. Ils entrent au Congrès avec un sentiment partagé. L'esprit de revanche se comprend car ils avaient été lourdement assujettis pour approvisionner les besoins de l'armée napoléonienne. Toutefois, cette occupation avait éveillé un sentiment d'unité nationale⁶. Ils revendiquent la Saxe en voulant former une unité allemande, ce que redoutent la Grande-Bretagne et la France. Ils sont finalement contraints d'accepter le 8 février 1815 un nouveau partage des frontières, formant une confédération germanique territorialement fragmentée mais partageant une langue commune. Elle s'élargit à l'Ouest et à l'Est par Poznan et Kalisch rétrocédés par Alexandre Ier. Le Piémont-Savoie lui revient également. Des 300 États et principautés existantes, il n'en reste plus que 39 après le Congrès de Vienne. La Saxe est obtenue qui prend le nom de Duché, mais qui perd 40% de son territoire. La Diète fédérale siégeant à Francfort fait barrage à l'Ouest face à la Russie.

- Les anglais peuvent compter sur le Lord Castlereagh pour consolider son empire maritime en étendant ses colonies et la production du coton dans les Antilles, en Amérique du Sud, etc. Est-ce pour autant au détriment du continent européen ? Le positionnement de la Hollande comme État-tampon prouve le contraire, auquel fut rattachée la Belgique pour former le royaume des Pays-Bas, voisins de la France. Non seulement les britanniques renforcent leur expansion coloniale en limitant celle de la France qui est cernée ; mais ils obtiennent des gains coloniaux de la part des Pays-Bas (Guyane Néerlandaise). L'historien Andrew Lambert ne manque pas de

³ L'aide de camp d'Alexandre Ier, Alexandre Mikhalailovski-Danilevski, a laissé à la postérité un précieux journal qui fait le récit de son séjour à Vienne : *Memuary, 1814-1815*, collection *Rukopisnye Pamjatniki*, vypusk n° 6, Saint-Petersbourg, 2001, p. 136-137. Traduction de Marie-Pierre Rey.

⁴ Marie-Pierre Rey, « Le congrès de Vienne, un outil diplomatique à réhabiliter ? », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, 2015/2 (N° 42), p. 21-32. Disponible sur Cairn.

⁵ Le recours au Congrès, à la concertation par les textes et non les armes, se systématise : Congrès de Paris en 1856 ou celui de Berlin en 1878 et 1885.

⁶ Henri BOGDAN, *Histoire de l'Allemagne de la Germanie à nos jours*, Paris, Perrin, 2000, p. 265-266.

rappeler la remarquable intelligence dont la Grande Bretagne a fait preuve, en profitant du vide juridique (droits de la mer) lors du Congrès de Vienne. Ainsi, elle devient une super-puissance capable d'exercer son influence dans le monde et de maîtriser les routes maritimes.

- Les russes ont pour chef le tsar Alexandre Ier, très influent au Congrès par son réseau de correspondants : le prince André Razoumovski est un ancien ambassadeur à Vienne et le comte de Stackelberg est l'actuel ambassadeur. Il s'oppose à la domination britannique sur les mers, souhaite une Europe unifiée par un dogme religieux, et a des prétentions sur la Pologne. Il conserve le Duché de Varsovie créé antérieurement par Napoléon et devient roi de Pologne, mais cède des territoires à son allié prussien.

- Les autrichiens sont représentés par Metternich. Sa position est de lever les doutes sur le lien entretenu avec l'empereur. D'abord ambassadeur à Paris entre 1806 et 1809, il a négocié le mariage de Napoléon avec Marie-Louise d'Autriche devenue impératrice, pour renforcer l'influence de l'Autriche. À la défaite de Napoléon, il pilote le Congrès de Vienne en affirmant la puissance de l'Autriche en Europe. Elle joue des coudes avec les prétentions de la Prusse et des russes au sujet du quatrième partage de la Pologne, à la suite duquel lui revient la Galicie orientale. Ses vues sur l'Italie lui permettent d'obtenir le lombard-vénitien. Quant à la France, elle est cernée de territoires (Pays-Bas, Piémont-Sardaigne). La méconnaissance des nationalités montre bien un partage de l'Europe qui ne fait pas l'unanimité, favorisant les puissants, les princes et les États par un eurocentrisme exacerbé⁷.

- La « Commission des Quatre » devient celle des Cinq grâce au tour de force réalisé par un diplomate français. Pour gagner la place qui est la sienne, l'aristocrate Talleyrand ruse de diplomatie pour convaincre les prussiens, autrichiens, russes et britanniques, qu'une Europe ne peut se construire sans le concours de la France. Il tisse des liens privilégiés avec chacun des protagonistes, notamment le tsar Alexandre Ier, dès son occupation à Paris en 1814⁸. Pour autant, afin d'affirmer la place de la France, il signe en secret une alliance avec l'Autriche et la Grande-Bretagne contre le tsar et la Prusse, le 3 janvier 1815⁹. Ses efforts sont battus en brèche

⁷ À ce sujet, lire : Jean BÉRANGER, *Histoire de l'Empire des Habsbourg, 1273-1918*, Paris, Fayard, 1999, p. 547-548.

⁸ On retiendra l'ouvrage de : Marie-Pierre REY, *1814, un Tsar à Paris*, Paris, Flammarion, 2014 et Champs Flammarion 2015.

⁹ Aux germes du problème, c'est la Pologne. Alexandre Ier revendique le duché de Varsovie qui devrait revenir à Frédéric Auguste, ancien soutien de Napoléon. En compensation, la Russie prévoyait de lui remettre la Saxe comme lot de consolation. L'Autriche et l'Angleterre s'y refusent. Le premier ne souhaite pas un voisinage avec la Prusse tandis que le second, méfiant de « l'ours russe », préfère installer la Prusse sur le Rhin pour mieux contrôler la France et la priver de toutes alliances avec les russes (stratégie de l'isolement sans quoi l'Autriche serait prise en étau). D'où l'accord. Talleyrand ne se prive pas de se revendiquer les mérites auprès du roi.

lorsque Napoléon revient au premier rang de la scène entre le 1^{er} mars et le 8 juillet 1815. La coalition contre la France se resserre. Le second traité de Paris signé le 20 novembre 1815 ramène les contours de la France à 1790 ; Elle perd des territoires coloniaux comme St Domingue. Elle récupère néanmoins la Guadeloupe.

- On peut même parler de « Commission des Huit » avec la participation de l'Espagne, du Portugal (qui perdent leurs territoires outre-Atlantique et doivent renoncer à la traite négrière), de la Suède (perd la Finlande mais reçoit la Norvège au grand dam du Danemark). La Belgique est rattachée à la Hollande, et ne devient indépendante qu'en 1830. La Hollande, alliée ou dépendante de la Grande-Bretagne, a quasiment tout perdu, y compris Singapour, mais conserve Java et les Moluques. L'Italie (redécoupée, l'unité voulue est anéantie), la Pologne (qui n'existe plus), récoltent également les miettes, sinon rien.

Force est de reconnaître que l'histoire est écrite par les vainqueurs et qu'elle continue, d'une certaine façon, de l'être. Le bicentenaire du Congrès de Vienne fut l'occasion de publications nouvelles en Allemagne ou en Autriche. Peut-on en dire autant de la France ? En Angleterre, Mark Jarrett¹⁰ rejoint l'analyse de Thierry Lentz¹¹ en ce que le Congrès porte en lui des idées de paix incontestables. Outre ces ouvrages récents, nous pouvons retenir celui de Robert Ouvrard¹². Faire l'histoire d'une défaite a peu d'écho dans l'opinion publique, en dépit du projet européen. Déjà en 1815, les deux traités de Paris connaissaient une vive contestation dans l'opinion. L'histoire a été plusieurs fois réécrites mais des points d'ombre restent à découvrir. L'histoire globale redonne les lettres de noblesse aux thèmes comme les colonies et l'esclavage¹³ (*post colonial studies*), le commerce, les relations internationales. L'américain Jeremy Adelman s'intéresse aux effets de la Révolution dans le monde et aux idées impérialistes, en parlant de « *révolutions impériales* ». Robert Travers, spécialiste de l'Empire britannique, relate les effets jusqu'en Asie ou David Geggus pour les Caraïbes¹⁴. Lynn Hunt choisit comme trait d'union entre les nations la « circulation » des hommes et des idées au lieu de « transfert »¹⁵. L'étude des petits pays contrebalance celle de la Sainte Alliance, en

¹⁰ Mark JARRETT, *The Congress of Vienna and its Legacy*, London : I. B. Tauris, 2013. Les buts de Paix n'ont pas été préétablis et sont donc le fruit des échanges entre les nations.

¹¹ L'ouvrage remarqué de Thierry Lentz n'est rien de moins que sérieux par sa scientificité : Thierry LENTZ, *Le congrès de Vienne. Une refondation de l'Europe, 1814-1815*, Paris, Perrin, 2013.

¹² Robert OUVRARD, 1809. *Les Français à Vienne*, Paris, Nouveau monde éditions, 2009.

¹³ Voir à ce propos « L'esclavage, les traites négrières et leurs abolitions dans les programmes d'enseignement », Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, Document IGESR – DGESCO, 17 septembre 2020.

¹⁴ Leurs contributions apparaissent dans : D. ARMITAGE, S. SUBRAHMANYAM (eds), *The Age of Revolutions in Global Context, 1760-1840*, Palgrave Macmillan, 2010.

¹⁵ *Ibid.*, p. 20-36.

requelifiant l'importance géostratégique qu'ils avaient. Par ces nouvelles grilles de lecture, les notions de « nation », de « Concert européen », sont donc à réactualiser.

La nation n'est pas aisée à définir. Les différents sens que les États-nations lui ont donné varient selon les époques, les représentations et donc les cultures. Les études de la construction des mythes politiques par la moderniste Colette Beaune¹⁶, permettent de remonter la genèse de la nation et de l'État-nation au Moyen âge. Les historiens de la dynastie des Valois construisent un récit valorisant le pouvoir royal. Pour construire un mythe des origines, ils rattachent donc la lignée royale aux Francs Troyens, et la nation chrétienne (ou l'*Ecclesia*, assemblée chrétienne) à la conversion de Clovis en 496. Les saints protecteurs font office de clés de voute pour maintenir et diffuser cet imaginaire, appuyé par le pouvoir royal (*regnum*). Charles VII se saisit de la forte symbolique de St Michel pour réunir les soldats autour « *d'un sentiment national autour du « Très Chrétien* »¹⁷, dont l'attachement à la *patria* se renforce autour d'une communauté, d'un territoire, d'un texte vulgarisé qu'est la loi salique. On peut légitimement partager les idées de Jacques Le Goff lorsqu'il évoque un « long Moyen âge »¹⁸. Pierre-Marie Delpu¹⁹ fixe la définition actuelle à 1870, qui repose sur une forte emprunte liée au peuple et aux identités. Mais elle aussi peut-être historicisée. Elle est à nouveau définie par les libéraux de la Révolution française, animés par l'esprit des Lumières. À la suite du Congrès de Vienne, elle repose cette fois sur un mélange entre les idées de 1789 et celles des monarchistes européens (France : Restauration d'une monarchie parlementaire sous Louis XVIII). En effet, dans les années 1820, l'italien Giacomo Leopardi fait de l'Europe du Congrès de Vienne une nation commune régit par un même système politique et diplomatique. Il n'y a donc pas de nation souveraine. Toutefois, le conservateur britannique Benjamin Disraeli a une lecture dichotomique de l'événement, qu'il sépare en 1845 entre « nation riche » et « nation pauvre ». D'autre part, royalistes, bonapartistes et libéraux se disputent sur l'intérêt du Congrès de Vienne au 19^e s. En généralisant, il favorise pour les premiers l'équilibre de l'Europe alors que les libéraux regrettent le manque de reconnaissances des peuples dans ce découpage qualifié comme injuste. La guerre franco-prussienne de 1870 oppose également deux visions. La première a une représentation de la nation absorbante²⁰, la seconde est plus fermée. On peut

¹⁶ Colette BEAUNE, *Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard, 1985.

¹⁷ Franck THENARD-DUVIDIER, *100 livres d'histoire et de géographie pour enrichir sa culture générale et réussir les concours*, Paris, Ellipses, 2017, p. 20.

¹⁸ Jacques LE GOFF, *Faut-il vraiment découper l'histoire en tranches ?* Paris, Seuil, 2014.

¹⁹ Sébastien COTE, Emmanuel PICARD, *Regards historiques sur ... Nations, empires, nationalités, de 1789 aux lendemains de la Première Guerre mondiale*, Paris, Nathan, 2019, p. 33.

²⁰ N. D. Fustel de Coulanges, « L'Alsace est-elle allemande ou française ? ». Réponse à M. Mommsen, professeur de Berlin, Paris, 1870. Theodor Mommsen est historien, spécialiste de l'histoire de Rome.

parler de « nations » au pluriel car chaque État-nation se construit des représentations différenciées, alimentées par des discours politiques et littéraires qui forgent une communauté. Lors d'une conférence tenue aux Pays-Bas en 1882, « *pays fondateur de la révolution politique moderne au 16^e s* »²¹, Ernest Renan la définit comme une âme, un désir de valoriser l'héritage, une solidarité issue des sacrifices, un consentement et un plébiscite quotidien, (terme bonapartiste « qui fait mouche », sciemment utilisé car il reflète l'union d'une communauté). La communauté compose une langue, une histoire, un territoire commun, qui forment une nation. Le récent ouvrage de Pascal Ory²² dont le titre évoque une pensée inscrite de la *Global History* (années 1980, Bruce Mazlish) ou la *Connected history* (Sanjay Subrahmanyam), porte un regard actualisé sur cette notion que l'auteur définit comme « *un peuple avec un petit « p » qui devient un grand Peuple* », issu d'une série de rapports de force, de dispositifs géographiques, de mouvements de populations qui « *font qu'un beau jour, ça rencontre la grande invention politique moderne entre le 16^e s et le 18^e s qui est la souveraineté populaire* »²³. L'historiographie récente relativise la séparation entre la Révolution, l'Empire de Napoléon et la Restauration, en mettant davantage en avant une histoire transnationale basée sur les continuités que les ruptures, et donc sur les constructions de modèles monarchiques baignés d'idées révolutionnaires. La société d'ordre, héritée d'Adalbéron de Laon (v 947-1030, auteur des *oratores*, *bellatores* et *laboratores*), laisse donc place à un nouveau modèle incarné par le Concert européen²⁴, autrement dit un système encore fragile dont l'efficacité de l'organisation reste à prouver dans un temps plus long. On est là au balbutiement du Conseil de sécurité des Nations Unies²⁵ ou de la Commission européenne, aujourd'hui présidée par Ursula von der Leyen²⁶.

²¹ Pascal Ory, « Qu'est-ce qu'une nation ? », Le cours de l'histoire, Xavier Mauduit, France Culture, 20/11/2020

²² Pascal ORY, *Qu'est-ce qu'une nation ? Une histoire mondiale*, Paris, Gallimard, 05/11/2020.

²³ Pascal Ory, « Qu'est-ce qu'une nation ? », Le cours de l'histoire, Xavier Mauduit, France Culture, 20/11/2020

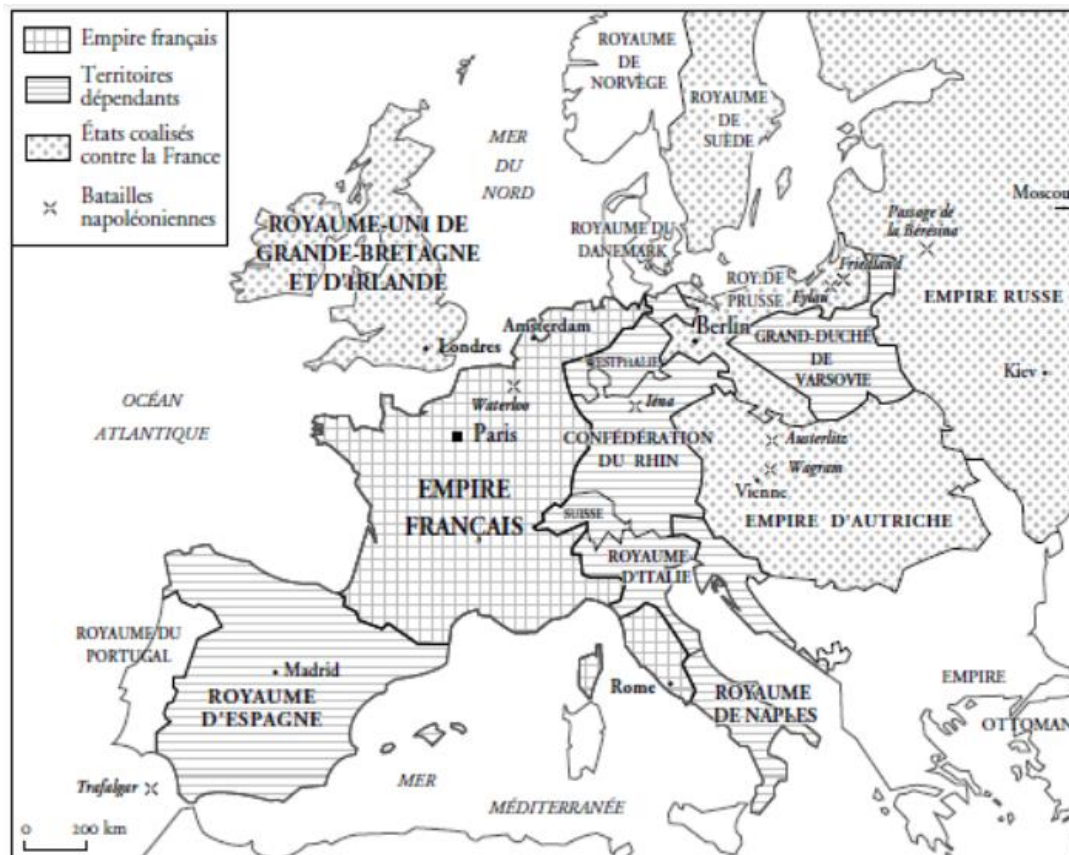
²⁴ Georges-Henri SOUTOU, *L'Europe de 1815 à nos jours*, Paris, PUF, 2007

²⁵ Jacques-Alain De Sédouy, « Le concert européen », *Inflections*, 2016/3 (N° 33), p. 61-66. Disponible sur Cairn.

²⁶ Henry Kissinger, *Diplomacy*, New York, Simon and Schuster Paperbacks, 1994. Ancien conseiller international et secrétaire d'État sous Nixon et Ford, il est l'auteur d'une thèse remarquée sur le Congrès de Vienne intitulée *A World Restored : Metternich, Castlereagh and the Problems of Peace*, 1957.



L'Europe en 1789, capture écran, Fondation Napoléon, 06 avril 2020, disponible à l'adresse <https://www.napoleon.org/enseignants/documents/jeu-de-roles-au-temps-du-congres-de-vienne/>



L'Europe sous Napoléon, imprim écran, Fondation Napoléon, 06 avril 2020, disponible à l'adresse <https://www.napoleon.org/enseignants/documents/jeu-de-roles-au-temps-du-congres-de-vienne/>



L'Europe du Congrès de Vienne, 1815

Christian GRATALOU, *Atlas historique mondial*, Paris, Les Arènes, L'Histoire, 2019, p. 420-421.